



## Refus de payer

-----  
Par Nathalie35290

Bonjour, notre notaire refuse de payer les dettes afférentes au foyer de nos parents, les créanciers envoient les factures directement à notre notaire, celle-ci refuse sous prétexte que c'est à nous de les envoyer et pas les créanciers.

Nous avons signé un acte de notoriété qui lui donne pouvoir justement pour les payer.

Des frais s'ajoutent car les factures ne sont pas payer.

Je ne sais plus comment faire avec elle.

Merci pour vos réponses.

Bonne journée.

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Nous avons signé un acte de notoriété qui lui donne pouvoir justement pour les payer.

L'acte de notoriété sert à vous reconnaître comme héritière, c'est tout.

Il faudrait mettre au clair cette histoire de factures : certains notaires fonctionnent pas forfait, d'autres acquittent les factures gratuitement, d'autres enfin à l'unité.

Le plus simple est de récupérer lesdites factures et vous vous entendez avec vos cohéritiers pour partager les dépenses.